



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assurance véhicules terrestres à moteur

Question écrite n° 78590

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les problèmes que rencontrent les expatriés à leur retour en France pour assurer leur voiture. En effet, de nombreux Français perdent leurs années de conduite lorsqu'ils se réinstallent en France après une expatriation et se voient assimilés à des jeunes conducteurs sans aucun bonus par les assurances. Aussi, il lui demande si les assureurs ne pourraient pas prendre en compte les années de conduite des expatriés pour fixer leurs tarifs et s'interroge sur la position du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78590

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 avril 2015](#), page 3172

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)